

DEPARTEMENT DE L'AIN  
 Arrondissement de Bourg  
 Canton d'ATTIGNAT  
 Commune de MONTCET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCET**

**Séance du 19 mai 2022**

L'an deux mil vingt -deux et le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire, à la mairie.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	14

**Présents :**

**MMES. BOUCHET- PERRAUD -BARRE-LOPES- LEBLANC- GIORIA-.**

**MM. TARPIN – DURAND– MOISSON– MEURENAND – NAULET - PACCOUD–**

DATE DE LA CONVOCATION
09 mai 2022

**Absents excusés :**

**MMES. DAMIDAUX PASQUET**

**M. MAITRE JULIEN**

**A été élu secrétaire : LIONEL PACCOUD**

**Objet : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget Principal – Dressé par Mr COGNON, Chef de service comptable des finances publiques de la Trésorerie de BOURG EN BRESSE Municipale.**

**Le Conseil Municipal**, après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations

d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures ont été régulièrement passées.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le chef de service comptable des finances publiques de la Trésorerie Bourg-en Bresse Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Franck TARPIN

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
Publié ou notifié le  
Le Maire,*